



ABANDONNÉES DANS LA TOURMENTE

LE COMBAT POUR L'EAU ET LA DIGNITÉ DES FEMMES *DALITS*
TRAVAILLANT DANS LE SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT – SYNTHÈSE

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Indépendante de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion, Amnesty International est essentiellement financée par ses membres et des dons de particuliers. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.



© Amnesty International 2025

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International).

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org/fr.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Édition originale publiée en 2025

par Amnesty International Ltd.

Peter Benenson House, 1 Easton Street

London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Photo de couverture : Une employée des services d'assainissement recueille de l'eau dans un kolshi (récipient) à partir d'un gher (source d'eau à ciel ouvert) près de son domicile à Ashashuni, dans le district de Satkhira (mai 2025). © Amnesty International

Index : ASA 13/0372/2025

Langue originale : anglais

amnesty.org

AMNESTY
INTERNATIONAL



SYNTHÈSE

Le présent document se penche sur la façon dont la crise climatique renforce les obstacles à la réalisation des droits à l'eau et à l'assainissement pour les *dalits* qui travaillent dans le secteur de l'assainissement dans les districts de Khulna et Satkhira. Il se concentre sur les femmes *dalits*, qui font face à des discriminations multiples fondées sur la caste, le genre et la profession, ce qui fait d'elles les personnes les plus durement touchées, mais aussi les moins visibles dans les initiatives politiques en matière de climat et d'eau, d'assainissement et d'hygiène, dites initiatives WASH (*water, sanitation and hygiene*).

Le Bangladesh, qui compte plus de 171 millions d'habitant-e-s, est l'un des pays les plus exposés aux effets du changement climatique à l'échelle mondiale. Les catastrophes climatiques touchent toutes les communautés du Bangladesh, mais les groupes systématiquement exclus appartenant aux « castes inférieures », en particulier les *dalits* travaillant dans le secteur de l'assainissement, subissent des préjudices disproportionnés. S'appuyant sur le rapport d'Amnesty International publié en 2022 et intitulé *Nous sommes à la merci d'un raz de marée. Récits de la crise climatique*, qui rend compte du vécu de communautés côtières marginalisées, le présent document met en évidence la manière dont le changement climatique démultiplie les inégalités. Les communautés de Khulna et Satkhira sont confrontées à l'élévation du niveau de la mer, aux cyclones, aux sécheresses et aux inondations, qui exacerbent la discrimination et l'exclusion existantes.

Entre avril et juin 2025, Amnesty International est retournée dans la division (province) de Khulna et dans les districts de Khulna et Satkhira afin d'enquêter sur la manière dont la caste, le genre et la profession se combinent pour priver les *dalits* travaillant dans le secteur de l'assainissement de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans un contexte de changement climatique. Nos recherches se sont intéressées au respect par le pays des dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) visant à garantir le droit à l'eau et à l'assainissement des groupes marginalisés, et à celles de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CIEDR) visant à adopter des mesures préventives pour éliminer la discrimination structurelle et garantir l'égalité d'accès à tous les droits humains. Nous avons adopté pour ces recherches une approche communautaire et participative de la justice climatique, réintégrant les voix exclues dans les discussions politiques et plaidant pour leur participation significative à la construction d'un avenir résilient au changement climatique.

Amnesty International a interrogé 22 *dalits* travaillant dans le secteur de l'assainissement – principalement des femmes – à Khulna et Satkhira afin de rendre compte de leur vécu dans le contexte du changement climatique. Les femmes *dalits* travaillant dans le secteur de l'assainissement sont confrontées à des difficultés accrues liées à leur identité fondée sur leur ascendance, à leur état de santé, leur sécurité, leur dignité et leur vie privée lorsque l'accès à l'eau et à l'assainissement est davantage encore restreint en raison de catastrophes climatiques. Malgré leur contribution essentielle et en première ligne aux efforts de relèvement après une catastrophe, elles continuent d'être en butte à une discrimination systémique et sont rarement prises en compte dans les programmes WASH d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène et dans les dispositifs d'atténuation des risques de catastrophe.

1.1 L'EAU POTABLE

L'eau est un droit humain fondamental reconnu par des traités tels que le PIDESC, ratifié par le Bangladesh en 1998. Les directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommandent 50 à 100 litres d'eau par personne et par jour, mais en 2022, seulement 59 % de la population du Bangladesh avait accès à l'eau

potable. Les *dalits* travaillant dans le secteur de l'assainissement à Khulna et Satkhira continuent de souffrir d'une grave insécurité hydrique. Ne disposant pas chez eux du raccordement à l'eau courante, ils doivent aller chercher l'eau dans des étangs éloignés, des collecteurs d'eau de pluie ou des puits publics, en particulier en dehors de la saison de la mousson.

Le genre, la caste, la pauvreté et le stress environnemental convergent pour intensifier ces difficultés. Le changement climatique aggrave à la fois le manque d'eau et les dommages causés aux infrastructures, et la discrimination fondée sur la caste aux points d'eau publics se poursuit sans contrôle. La charge que représente la collecte de l'eau, qui incombe en grande partie aux femmes, limite les possibilités économiques et renforce également les hiérarchies de genre et de caste, perpétuant ainsi l'exclusion et les inégalités.

Les sources d'eau insalubres sont la norme, ce qui entraîne des maladies généralisées. Les étangs, qui sont souvent la source d'eau la plus accessible, sont stagnants et contaminés ; l'eau des puits tubulaires contient fréquemment de l'arsenic et la bactérie *E. coli*, et est souvent saline. L'eau de pluie est parfois consommée sans avoir été traitée, en raison du coût prohibitif et de l'indisponibilité des comprimés de purification. Lors d'événements météorologiques et climatiques extrêmes, ces dangers se multiplient, obligeant les familles à boire l'eau provenant des inondations ou des étangs qui a été stockée.

L'inaccessibilité des soins de santé aggrave encore cette crise. En raison des contraintes financières et de la discrimination fondée sur la caste, de nombreuses familles *dalits* évitent ou se voient refuser les soins adéquats. L'intersection entre les inégalités structurelles, les facteurs de stress environnementaux et la stigmatisation entraîne des violations des droits humains énoncés dans le PIDESC et la CIEDR, qui exigent que l'eau potable et les soins de santé soient accessibles à tous et toutes sans discrimination.

Le coût est un obstacle important à l'accès à l'eau. L'eau potable devrait être économiquement accessible, mais les *dalits* travaillant dans le secteur de l'assainissement dépensent souvent jusqu'à un tiers de leur revenu mensuel pour acheter de l'eau auprès d'usines de dessalement et de centres d'osmose inverse. Le coût de 20 à 40 litres d'eau par jour est inabordable pour les familles qui gagnent seulement 3 000 à 8 000 takas (24 à 65 dollars des États-Unis) par mois. Les systèmes de collecte des eaux de pluie, bien que prometteurs, sont inaccessibles en raison du coût des conteneurs de stockage. Même avec les subventions gouvernementales, ces infrastructures restent habituellement hors de portée pour les communautés *dalits*.

Les communautés *dalits* de Satkhira et Khulna sont systématiquement exclues des structures de gouvernance chargées de l'eau et de l'assainissement. Les directives WASH du Bangladesh préconisent la participation des femmes à la planification, mais les femmes *dalits* travaillant dans le secteur de l'assainissement qui ont été interrogées ont déclaré n'avoir jamais été consultées. Les décisions du comité concernant l'emplacement des infrastructures et des centres d'osmose inverse ne tiennent souvent pas compte de l'emplacement et des besoins des quartiers *dalits*. Leur éloignement des infrastructures hydrauliques reflète une exclusion fondée sur la caste, renforcée par les systèmes bureaucratiques. Cette normalisation des difficultés renforce davantage encore la discrimination et viole le principe de participation significative inscrit dans le droit international relatif aux droits humains.

1.2 LES INSTALLATIONS SANITAIRES

Malgré les rapports nationaux faisant état d'une couverture sanitaire quasi universelle, les femmes *dalits* travaillant dans le secteur de l'assainissement à Khulna et Satkhira continuent de faire face à d'importantes inégalités en matière d'accès aux installations sanitaires. Les femmes doivent partager des toilettes avec plusieurs ménages ou dépendent de latrines publiques éloignées et peu sûres, ce qui augmente les risques de violence, d'exposition au froid et de maladie. La discrimination fondée sur la caste amplifie ces obstacles. Certaines femmes *dalits* se voient refuser l'accès aux toilettes sur leur lieu de travail ou dans les centres d'accueil, en particulier après une catastrophe ; d'autres sont contraintes de déféquer en plein air. En l'absence de données ventilées par caste et par genre, la situation particulière des femmes *dalits* reste invisible dans les statistiques et politiques nationales.

Toutes les femmes interrogées utilisent des toilettes à fosse à chasse d'eau manuelle construites à partir de matériaux de récupération. Ces structures offrent une intimité minimale, manquent d'éclairage ou de portes appropriées et sont inutilisables en cas de tempête ou d'inondation. Certaines femmes *dalits* déclarent retarder l'utilisation des toilettes en raison du manque de sécurité ou d'intimité, ce qui entraîne des infections urinaires. Elles signalent également des infections cutanées dues à l'utilisation de l'eau des étangs pour se laver et au coût prohibitif du savon. En ce qui concerne la gestion de l'hygiène menstruelle, la plupart des femmes utilisent de vieux chiffons en raison du coût élevé des serviettes hygiéniques. Les

infections sont courantes. Il n'existait aucun programme d'éducation publique ou d'approvisionnement dans les communautés visitées. Ces constatations reflètent des violations de l'article 12 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), qui impose des conditions de vie adéquates, notamment en matière d'assainissement et d'approvisionnement en eau, afin de promouvoir la santé et de prévenir les maladies.

La construction de latrines rudimentaires est souvent inabordable et les améliorations nécessaires pour les rendre résistantes aux inondations sont hors de portée. Les familles peuvent être contraintes, après chaque cyclone, de choisir entre la reconstruction de leur maison et celle de leurs toilettes. Certaines contractent des emprunts, d'autres se passent pendant des mois d'installations sanitaires en état de fonctionnement. Aucune aide gouvernementale n'a été signalée. Les catastrophes climatiques récurrentes aggravent cette pression financière. Avec 18 cyclones en 17 ans, des localités entières ont été prises dans un cycle sans fin de reconstructions.

L'absence d'infrastructures sanitaires durables constitue clairement une situation de pertes et de préjudices au regard du cadre de référence international en matière de justice climatique, ce qui entraîne des obligations en matière de réparation, d'indemnisation et de protection. Bien qu'ils comptent parmi les personnes plus durement touchées, les *dalits* travaillant dans le secteur de l'assainissement sont rarement inclus dans les programmes d'aide sanitaire du gouvernement ou des ONG. Seules deux personnes interrogées ont déclaré avoir reçu du matériel pour reconstruire des toilettes. Les critères de distribution de l'aide ne sont pas clairs, la corruption et la discrimination fondée sur la caste bloquant l'accès à l'aide selon certaines informations. La participation des *dalits* aux comités de gestion des catastrophes est soit inexistante, soit purement symbolique. Ces obstacles constituent une violation du droit à la participation et à la non-discrimination.

1.3 CONCLUSION

Les conclusions des recherches menées à Khulna et Satkhira reflètent une profonde incapacité du pays à défendre les droits des *dalits* travaillant dans le secteur de l'assainissement. Ces femmes dont le travail est essentiel pour le fonctionnement des systèmes d'assainissement du Bangladesh se voient refuser l'accès aux services mêmes qu'elles contribuent à entretenir. La discrimination fondée sur la caste et le genre, le manque d'infrastructures inclusives, la marginalisation économique et la vulnérabilité climatique convergent pour renforcer les cycles d'exclusion et d'indignité.

L'absence de données ventilées par caste, de financement ciblé et d'élaboration de politiques inclusives continue de laisser les communautés *dalits* au bord du chemin. Faute de réformes urgentes tenant compte des questions de caste et de genre et fondées sur les droits humains, les politiques bangladaises en matière d'eau, d'assainissement et d'adaptation au climat continueront de renforcer les inégalités systémiques. Le présent document appelle à une planification WASH inclusive, participative et résiliente au climat, axée sur les besoins et les voix des *dalits* travaillant dans le secteur de l'assainissement.

RECOMMANDATIONS

Recommandations adressées au gouvernement de la République populaire du Bangladesh

- Recueillir des données ventilées par caste et veiller à ce que les enquêtes et la cartographie au niveau local tiennent compte de la discrimination intersectionnelle et des vulnérabilités, en mettant particulièrement l'accent sur le genre et la caste.
- Adopter une loi exhaustive contre la discrimination qui interdise la discrimination fondée sur la caste et l'ascendance, s'applique aux secteurs public et privé, reconnaisse la discrimination directe et indirecte, garantisse des recours juridiques accessibles et prévoie des mécanismes de plainte indépendants.
- Mettre en place un plan d'action national visant à éliminer la discrimination fondée sur la caste, assorti d'un calendrier précis et de mécanismes de reddition de comptes.
- Intégrer l'éducation aux droits humains et sur la lutte contre la discrimination dans les programmes scolaires, en mettant l'accent sur l'égalité entre les castes ; mener des campagnes de sensibilisation du

public afin de lutter contre la stigmatisation fondée sur la caste et de promouvoir l'inclusion sociale ; et soutenir les initiatives communautaires qui promeuvent le dialogue et la solidarité entre les castes.

- Garantir la participation active, libre et significative des *dalits* (en particulier des femmes *dalits*) aux processus décisionnels, à tous les niveaux du gouvernement, notamment en ce qui concerne la planification de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ainsi que la planification et les interventions concernant les catastrophes.
- Demander aux autorités locales de veiller à ce que les *dalits*, en particulier les femmes *dalits*, participent activement, librement et de manière significative aux comités chargés de l'eau et de l'assainissement ainsi que de la planification en cas de catastrophe.
- Réglementer le prix de l'eau afin de garantir un approvisionnement abordable et adéquat en eau potable ; installer des centres de distribution d'eau potable à proximité des communautés *dalits* ; accélérer et privilégier les programmes visant à fournir de l'eau potable aux ménages vulnérables, en mettant particulièrement l'accent sur les communautés *dalits*.
- Permettre un accès abordable à des installations sanitaires résistant aux événements climatiques, notamment avec la fourniture suffisante de fosses et d'autres matériaux nécessaires à la construction d'installations sanitaires sûres et hygiéniques.
- Former des partenariats avec des ONG locales et des coopératives dirigées par des femmes pour la distribution gratuite ou à prix subventionné de produits d'hygiène menstruelle dans les communautés *dalits* et mettre en place des systèmes d'élimination des déchets respectueux de l'environnement et tenant compte de la dimension de genre.
- Sensibiliser les communautés vulnérables, notamment les communautés *dalits*, aux pratiques nutritionnelles et sanitaires sûres.
- Veiller à ce que des mesures de lutte contre la discrimination soient appliquées dans tous les établissements de santé et déployer des unités sanitaires mobiles dans les quartiers *dalits* pour effectuer les dépistages essentiels et recommandés.
- Réviser et harmoniser la stratégie et le plan d'action du Bangladesh en matière de changement climatique (BCCSAP), le plan d'action national d'adaptation (NAP 2023-2050) et le plan Delta 2100 du Bangladesh afin de reconnaître explicitement les travailleurs et travailleuses *dalits* du secteur de l'assainissement en tant que groupe vulnérable et à risque.
- Développer et intégrer des mécanismes de compensation des pertes et préjudices fondés sur les droits humains et l'équité, qui reconnaissent les pertes économiques et non économiques subies par les *dalits* en raison de catastrophes climatiques et prévoient une indemnisation adéquate pour les logements et les toilettes détruits, les biens et les revenus perdus en raison de phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que les dommages psychosociaux liés au déplacement dans des abris anticycloniques et à l'exclusion fondée sur la caste.
- Créer des fonds décentralisés et locaux d'adaptation au climat avec des allocations spécifiques et ciblées pour les communautés *dalits* dans les zones à haut risque telles que Khulna et Satkhira, et fournir un soutien technique et matériel pour la construction de logements résistant aux inondations et aux cyclones dans les zones à haut risque.
- Lutter contre les inégalités systémiques et intergénérationnelles causées par la privation de terres ; veiller à ce que les politiques foncières protègent le droit de reconstruire en toute sécurité et de rester sur place après une catastrophe ; et renforcer les protections juridiques et administratives contre les expulsions.

Recommandations adressées à la communauté internationale

- Reconnaître la discrimination fondée sur la caste en tant qu'obstacle systémique et structurel dans la lutte contre la vulnérabilité climatique au Bangladesh.
- Appeler le Bangladesh à veiller à ce que toutes les interventions humanitaires et d'adaptation au climat, en particulier celles qui concernent l'eau, l'assainissement et les interventions en cas de catastrophe, accordent la priorité aux populations telles que les *dalits* qui sont victimes d'une exclusion multiple en raison de leur caste, de leur genre et de leur pauvreté. Tenir le gouvernement responsable de la mise en œuvre d'une action pour le climat inclusive et respectueuse des droits.

- Veiller à ce que tous les financements climatiques et autres moyens de soutien, tels que le transfert de technologies et de connaissances vers le Bangladesh, en particulier pour l'adaptation et les pertes et préjudices, soient conditionnés à la participation pleine et entière, effective et significative des membres de la communauté *dalit*, et mis en œuvre conformément aux principes d'égalité et de non-discrimination et à des normes mesurables en matière d'inclusion et d'équité ; et à ce que les rapports sur les progrès et la mise en œuvre comprennent des données ventilées par caste.
- Tous les pays en mesure de le faire, en particulier les pays à revenu élevé, les pays historiquement émetteurs et les États à revenu élevé producteurs de combustibles fossiles, doivent augmenter massivement le financement public, sous forme de subventions, destiné à l'atténuation et à l'adaptation dans les pays à faible revenu, notamment le Bangladesh, afin d'assurer un équilibre et de combler le déficit de financement de l'adaptation.
- Investir dans des modèles d'adaptation participatifs et fondés sur les droits qui renforcent la résilience des *dalits*, en particulier des femmes *dalits* travaillant dans le secteur de l'assainissement, en promouvant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.
- Allouer des fonds pour les pertes et préjudices afin de construire des logements résistant aux événements climatiques et des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les quartiers *dalits*.
- S'engager à fournir un financement adéquat au Fonds pour les pertes et préjudices et à d'autres mécanismes de financement afin que le Bangladesh dispose des ressources nécessaires pour faire face aux pertes et préjudices résultant du changement climatique.

Au conseil d'administration du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices

- Veiller à ce que le Fonds mette en place des modalités d'accès direct à de petites subventions pour les communautés touchées.

**AMNESTY INTERNATIONAL
EST UN MOUVEMENT
MONDIAL DE DÉFENSE DES
DROITS HUMAINS.
LORSQU'UNE INJUSTICE
TOUCHE UNE PERSONNE,
NOUS SOMMES TOUS ET
TOUTES CONCERNÉ·E·S.**

NOUS CONTACTER



contactus@amnesty.org



+44 (0)20 7413 5500

PRENDRE PART À LA CONVERSATION



www.facebook.com/amnesty



@Amnesty

ABANDONNÉES DANS LA TOURMENTE

LE COMBAT POUR L'EAU ET LA DIGNITÉ DES FEMMES *DALITS* TRAVAILLANT DANS LE SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT

SYNTHÈSE

Le présent document se penche sur la façon dont la crise climatique renforce les obstacles à la réalisation des droits à l'eau et à l'assainissement pour les *dalits* qui travaillent dans le secteur de l'assainissement dans les districts de Khulna et Satkhira, au Bangladesh. Les femmes *dalits* font face à des discriminations multiples, fondées sur la caste, le genre et la profession, ce qui fait d'elles les personnes les plus durement touchées, mais aussi les moins visibles dans les initiatives politiques en matière de climat et relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.